

Reprise d'approvisionnement. Information à l'attention des pharmaciens officinaux et hospitaliers

Objet : Reprise d'approvisionnement en Anapen® 0.30 mg/ 0.3 ml, solution injectable en seringue pré-remplie (adrénaline)

Paris, le 20 juin 2012

Chère Consœur, Cher Confrère,

La détection d'un défaut qualité sur certaines seringues d'ANAPEN (adrénaline) entraîne actuellement des difficultés d'approvisionnement pour ces deux spécialités (cf. notre lettre d'information du 14 mai 2012) :

- Anapen® 0.30 mg/ 0.3 ml, solution injectable en seringue pré-remplie – CIP 3400936157132
- Anapen® 0,15 mg/ 0.3 ml, solution injectable en seringue pré-remplie – CIP 3400936157071

En accord avec l'Ansm, compte tenu d'une part de la **mise en place par le fabricant de contrôles systématiques renforcés de chaque lot d'ANAPEN disponible** et d'autre part de l'absence d'alternative thérapeutique immédiatement disponible pour le marché français, Bioprojet Pharma souhaite vous informer.

- D'une reprise de l'approvisionnement, sous contingentement, en **Anapen® 0,30 mg/ 0,3 ml, solution injectable en seringue pré-remplie (adrénaline)**
- Du maintien du contingentement de la distribution d'**Anapen® 0,15 mg/ 0.3 ml, solution injectable en seringue pré-remplie (adrénaline)**

Il est recommandé au patient de toujours disposer de deux stylos à proximité immédiate, une seule dose pouvant s'avérer parfois insuffisante.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement actuelles et dans le respect de ces recommandations, nous vous remercions d'adapter la délivrance des unités d'ANAPEN afin d'éviter tout phénomène de surstockage.

Nous vous remercions d'informer les patients de cette situation et des conséquences induites lors de la délivrance des unités d'ANAPEN.

Les médecins prescripteurs ont également été informés de cette situation.

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre service relations clients au 01.47.03.66.33.

Conscients des difficultés occasionnées par cette rupture, nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance et vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre parfaite considération.

Jeanne-Marie Lecomte
Pharmacien Responsable